MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 juillet 2024

DCM N° 24-07-15-6

<u>Objet</u>: Programme d'investissement 2024-2026 - Patrimoine socio-culturel, centres sociaux et aires sportives.

Rapporteur: M. TAHRI

Les politiques pour la jeunesse, la vie associative et la politique de la ville, s'inscriront en 2024 dans la continuité des objectifs poursuivis depuis le début du mandat :

- Développement d'un service public aux associations qui soit en résonance avec les besoins de réactivité et de proximité.
- Lutte contre les inégalités d'accès des jeunes aux offres culturelles et sportives.
- Accompagnement de toutes les jeunesses vers la prise d'autonomie, l'initiative et l'engagement sur le territoire.
- La promotion et la valorisation de toutes les formes de solidarité.

Afin d'en permettre une bonne mise en œuvre, la Ville de Metz a établi depuis 2020 un programme de rénovation de son patrimoine socioculturel visant à le rendre accessible, moins énergivore, et davantage adapté aux nouvelles attentes et usages des associations.

1/ Centre Georges Lacour:

Une lourde rénovation sur le centre Georges Lacour, sur le secteur du Chemin de la Moselle à Metz Nord, a été entreprise à l'occasion de sa mise en accessibilité : mise aux normes de Protection Maternelle et Infantile, rénovation de la couverture, réaménagement des espaces intérieurs, et modernisation des équipements de cuisine.

Le coût global de l'opération s'est élevé à 985 000 €.

2/ Accessibilité des centres socio-culturels :

En 2024, les études de mise en accessibilité, déclinées ensuite en travaux, vont se poursuivre sur le patrimoine suivant :

- o Centre socio-culturel de Vallières
- o Centre social annexe Grange aux Bois
- o Centre Pioche
- o Centre socio-culturel de Magny

- o Maison de la culture et des loisirs Saint Marcel
- o CSC Sainte Barbe
- o Centre social Petit Bois

Dans cette optique, la Ville de Metz accompagne également l'association de gestion du **centre de Queuleu** en 2024 et 2025 en proposant une aide à l'investissement, en particulier dans une logique de mise en accessibilité du bâtiment dont l'association est propriétaire, pour un montant de 250 000 € (dont 50 000 € en 2024 pour les études).

3/ Gestion des fluides dans les centres socio-culturels :

En outre, une analyse de l'ensemble des contrats de fourniture de fluides est en cours avec les associations affectataires de ce patrimoine, afin de déterminer le mode de gestion et de pilotage à mettre en œuvre pour les années à venir. Au vu des aléas subis les dernières années sur les marchés de fourniture d'électricité en particulier, il est souhaitable de trouver une solution qui soit à la fois incitative en termes d'économie d'énergie pour les occupants, mais qui ne fasse pas porter aux associations un risque économique disproportionné par rapport à leurs ressources.

Cette analyse est couplée avec un questionnement global sur le mode de production d'énergie du bâtiment (le raccordement au chauffage urbain sera privilégié autant que possible), et un possible relamping en LED.

Sur le plan des investissements d'envergure et des opérations structurantes pour le tissu associatif messin :

4/ <u>Le Cap</u>:

Le bâtiment communément dénommé « maison rouge », à l'angle de la rue du Coëtlosquet et de l'avenue Robert Schuman, a fait l'objet d'une lourde requalification, pour y créer une Maison des Etudiants, de la Jeunesse et des Associations, baptisée « Le Cap » et ouverte depuis le 16 mai dernier.

Il constitue un lieu de ressources, de convivialité et d'échanges entre tous les acteurs concernés.

Ainsi, en 2023, le local situé au rez-de-chaussée ainsi qu'en sous-sol a été rénové en profondeur, mis aux normes de sécurité et d'accessibilité, réaménagé et rééquipé.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 920 000 €.

La toiture de la maison des associations de la rue du Coëtlosquet fera l'objet de travaux de rénovation. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 400 000 €.

En 2025 puis 2026, les espaces de ce même équipement situés aux premier, deuxième et troisième étages feront l'objet d'une rénovation.

Chaque année, une nouvelle enveloppe de 400 000 € est prévue à cet effet et fera l'objet d'une détermination lors du vote du budget.

5/ Centre socio-culturel de Borny :

De plus, un nouveau centre socioculturel est en construction à Borny, sur le Grand Domaine.

Les travaux ont débuté en octobre 2022 et son inauguration est prévue pour début 2025.

Le coût total de l'opération est fixé à 12 000 000 € ; dont 5 000 0000 € inscrits à l'exercice budgétaire 2024.

Ce lieu convivial ouvert au cœur du quartier accueillera un Centre Social ainsi qu'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent.

6/ Plateforme de demande de subvention en ligne.

Par ailleurs, dans un souci d'offrir aux associations messines un service de qualité, réactif et aisément accessible par toutes et tous, la collectivité a investi dans une nouvelle plateforme de demande de subvention en ligne aux nombreuses fonctionnalités. Cette dernière, opérationnelle dès le mois de septembre 2024, permettra de simplifier les circuits de communication, de faciliter l'échange de documents, d'améliorer le suivi des dossiers et rendre les procédures toujours plus transparentes. Le coût de mise en œuvre de cet outil s'élève à 100 000 €.

7/ Aires sportives en accès libre :

Pour finir, dans le cadre d'une politique de développement des territoires prioritaires, et dans le souci de réduction des égalités d'accès aux loisirs, des crédits pour un montant de 100 000 € sont réservés chaque année pour la construction d'aires sportives en accès libre. Après les Hauts de Vallières, le quartier de Borny bénéficiera en 2024 de cette démarche.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les différents projets qualitatifs portés et développés par les associations...,

VU le parc immobilier afférant,

CONSIDERANT l'importance de développer au sein de chacun des quartiers des lieux d'animation, d'éducation et de solidarité adaptés à tous les publics,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir et d'améliorer les conditions d'accueil des messins au sein de ces structures,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE:

- **D'APROUVER** les grands axes de la politique d'investissement sur les bâtiments socio-culturels et les centres sociaux ci-après :
 - Accessibilité des bâtiments ;
 - Maîtrise des consommations énergétiques ;

- Confort des occupants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à conduire cette politique d'investissement, et à solliciter auprès des différents partenaires l'ensemble des financements destinés à soutenir la collectivité dans sa mise en œuvre.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville

Commissions: Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgetaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz, Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 13

Décision: ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ